

du CNRS, c'est en fonction, disons des échanges qui sont faits au titre de l'international, c'est-à-dire à l'aide des crédits mission du CNRS ; nous faisons, au titre de nos conventions d'échange une mission sur 10.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ORSTOM²

par M. Francis GENDREAU³

Puisqu'il semble qu'on ait parlé pas mal de l'ORSTOM hier, où je n'étais pas là, je m'en excuse, et à nouveau ce matin, je vais essayer d'apporter quelques précisions, quelques informations et peut-être aussi quelques mises au point pour que les choses soient claires. Je parlerai d'abord de l'institution ORSTOM, ensuite des conventions que nous passons avec des organismes étrangers ou des pays partenaires et enfin des collaborations que nous avons ou que nous souhaitons développer avec des institutions françaises, dont le CNRS.

Concernant l'institution, je rappellerai simplement que « ORSTOM », cela veut dire (il ne faut pas se tromper) *Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération* ; cela ne veut pas dire autre chose ; que la mission de l'ORSTOM telle qu'elle est définie par le décret qui a transformé l'ORSTOM en EPST c'est de promouvoir en France et hors de France des travaux de recherches susceptibles de contribuer au progrès économique, social et culturel des pays en voie de développement, ce qui veut dire que nous avons une mission de recherche bien évidemment, et qui est assortie d'une mission de coopération. Nous avons la volonté, et nous pensons le faire dans de nombreux cas, de réaliser à l'ORSTOM à la fois de la bonne recherche et de la bonne coopération. Ce qui n'est pas évident parce que l'on est parfois confronté à des difficultés qui font qu'on a du mal à réaliser

2. Titre de la rédaction.

3. Représentant la Direction de l'ORSTOM

202

Fonds Documentaire IRD



010025421

Fonds Documentaire IR

Cote: B*25421

Ex:

univ. de

ces deux objectifs à la fois. Mais ce que je voudrais dire surtout par rapport à certaines idées qui courent encore hélas, c'est que l'ORSTOM est un établissement de recherche comme les autres, que les recherches menées à l'ORSTOM sont de bonne qualité comme les autres, que le personnel de l'ORSTOM est un personnel chercheur de qualité comme les autres chercheurs. Je le dis tout à fait tranquillement, tout à fait sereinement, même si parfois nous sommes un peu agacés quand on entend parler des chercheurs de l'ORSTOM comme de coureurs de brousse. Donc je tenais à faire cette mise au point. Comment l'ORSTOM fonctionne-t-il ? Vous le savez tous à peu près ; nous avons à peu près la moitié de nos agents qui sont à l'étranger ou dans les DOM-TOM. Nous avons des structures lourdes sur place qui sont un héritage que nous essayons de gérer au mieux (ce qui n'est pas toujours facile là non plus), qui est constitué par ce que l'on appelle les centres ORSTOM : ce sont des institutions qui nous sont propres et dans lesquels nous disposons de moyens propres, c'est-à-dire des laboratoires, des véhicules, des centres de documentation, du personnel local, etc. Mais de plus en plus et hors du « pré carré » qu'évoquait mon ami Courade tout à l'heure, l'ORSTOM intervient au sein d'institutions nationales de recherche, auprès de ces institutions, où nous affectons des équipes de l'ORSTOM qui travaillent en coopération avec les équipes nationales.

Voilà ce que je voulais dire sur l'institution.

En ce qui concerne nos relations avec les pays partenaires ou les institutions étrangères, on a beaucoup parlé des conventions ce matin. Ce que nous pouvons dire, c'est ceci : nous signons à l'ORSTOM presque quotidiennement des conventions avec des institutions partenaires ou des pays partenaires ; je rejoins tout à fait ce que disait M. Guillemin tout à l'heure : il y en a peut-être trop. C'est difficile d'en assurer le suivi ; et puis il faut que nous soyons exigeants pour que ces accords que nous signons ne soient pas des accords vides, ce qui est hélas parfois un peu le cas. Mais ces accords, nous sommes attachés à les signer parce que c'est notre façon de fonctionner et c'est souvent le seul moyen que nous avons de fonctionner. Dans les négociations, nous sommes très attentifs à respecter les exigences de nos partenaires. Ces exigences, elles sont d'ordre institutionnel et elles relèvent aussi du domaine des objectifs scientifiques. Il est très important pour nous que cette réforme de l'ORSTOM évoquée à plusieurs

reprises ait permis progressivement de doter l'organisme d'une politique scientifique et que dans nos discussions avec nos partenaires nous puissions leur exposer nos objectifs en matière de recherche, objectifs qui font l'objet d'un débat souvent passionnant puisque nos partenaires nous présentent leurs propres objectifs, à la suite de quoi nous discutons et nous trouvons le plus souvent des terrains d'entente pour développer des programmes de recherche en commun. voilà ce que je voulais dire sur les conventions.

Concernant les collaborations de l'ORSTOM avec les autres institutions françaises, une question a été évoquée tout à l'heure à propos du Cameroun, je crois. Je dirais d'abord qu'il n'est pas du ressort de l'ORSTOM de se préoccuper des relations entre le CNRS et le Cameroun. J'ajouterai toutefois qu'il y a une coordination souhaitable à avoir entre nous et nous avons au moins deux cadres pour assurer cette coordination : le premier cadre est un cadre national, c'est le programme mobilisateur n° 4, qui est l'instance, le lieu de débat de la politique française de recherche scientifique en coopération ; le deuxième cadre concerne plus particulièrement l'ORSTOM et le CNRS, c'est l'accord qui lie ces deux organismes depuis juin 1983, qui donne lieu à des réunions au niveau le plus élevé tous les six mois et qui permet de mettre en œuvre un certain nombre de projets communs et de débattre de questions communes. Projets communs : je signalerai celui de l'« A.S.P. Tiers-Monde » qui a déjà été évoqué, je crois ; débats de questions communes : je signalerai par exemple qu'au cours de la dernière réunion, on a été très surpris de voir les représentants du CNRS nous demander la liste des chercheurs du CNRS travaillant en Afrique, qu'ils n'avaient pas, mais que nous connaissions.

Concernant les possibilités concrètes de collaboration entre l'ORSTOM et le CNRS, notamment sur le terrain à l'étranger, là je serai très clair puisqu'il y a un passé un peu désagréable. Je dirai que les centres ORSTOM à l'étranger, lorsqu'il y en a, ne sont pas des auberges et ne sont pas non plus des hôtels de passe. Ceci est une période terminée, si ceci a eu lieu, et ça a eu lieu dans un certain nombre de cas. Ceci ne veut pas dire que nous nous enfermons dans un splendide isolement, bien au contraire. Vous savez que le programme mobilisateur n° 4 nous a donné une mission de participer à la mobilisation de l'appareil scientifique de recherche français pour les recherches menées en coopération. Nous n'avons pas du tout la

prétention d'exercer un quelconque monopole ; nous sommes ouverts à toutes les collaborations possibles ; puisque nous disposons, nous avons cette chance, encore une fois qu'il n'est pas toujours facile de gérer, mais nous avons cette chance aujourd'hui d'avoir des lieux de recherche que nous gérons à l'étranger, bien évidemment ces lieux de recherche sont ouverts à tous nos collègues français et étrangers et notamment ceux du CNRS. Mais ils ne sont pas ouverts dans n'importe quelles conditions, c'est-à-dire que nous n'acceptons pas qu'un chercheur du CNRS se présente, demande un logement, un véhicule, un enquêteur ; ceci est tout à fait inacceptable et nous le refusons tout net. Par contre, nous souhaitons que des chercheurs CNRS viennent dans nos centres travailler avec nous sur des programmes que nous aurons définis conjointement et qui intéressent à la fois l'ORSTOM et le CNRS.

Enfin, je signalerai parmi les autres formes de collaboration que nous avons déjà depuis longtemps mais plus précisément depuis deux ans, des chercheurs et des équipes qui travaillent ensemble : c'est une bonne chose, que nous souhaitons développer. D'autant plus que nous avons maintenant la possibilité budgétaire, d'accueillir à l'ORSTOM des chercheurs d'autres organismes ou des chercheurs de l'université ; ceci, soit par le biais de quelques postes d'accueil qui sont très peu nombreux hélas, soit par le biais d'un système plus souple et assez intéressant, mis en œuvre depuis un an : le chercheur en question, qui n'appartient pas à l'ORSTOM, continue à être payé par son institution d'origine, le CNRS par exemple, mais sur un programme défini conjointement ; l'ORSTOM prend en charge ce que l'on appelle les suppléments d'expatriation, c'est-à-dire : le voyage d'affectation, les primes, les indemnités de résidence, etc. Or, ceci est intéressant parce qu'à l'ORSTOM, on envoie des chercheurs à l'étranger tous les jours ; nous avons un budget pour cela, et cette formule permet à un collègue du CNRS ou d'une autre institution de venir travailler sur le terrain pendant un an, deux ans avec les équipes ORSTOM, ce qui est un type de collaboration que nous souhaitons. De même que nous souhaitons que les chercheurs de l'ORSTOM, lors de leur passage en France — car ils doivent être présents en France un certain temps —, puissent être accueillis dans les laboratoires de l'université, du CNRS ou d'autres institutions de recherche.

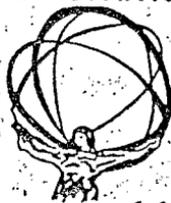
Marceau GHSI et Michel PHNOTT

L'ACCÈS AU TERRAIN EN PAYS ÉTRANGER ET OUTRE-MER



Publié avec le concours du Ministère des DOM-TOM
du Ministère des Relations Extérieures
et du Centre National de la Recherche Scientifique

Connaissance
des hommes



l'Horizon

COLLECTION CONNAISSANCE DES HOMMES
dirigée par Dominique Desjeux

L'ACCÈS AU TERRAIN EN PAYS ÉTRANGER ET OUTRE-MER

Livre Blanc des Sciences de l'Homme
et de la Société en France

sous la direction de
Marceau GAST et Michel PANOFF

Publié avec le concours du Ministère des DOM-TOM,
du Ministère des Relations Extérieures
et du Centre National de la Recherche Scientifique
(CNRS)

1986

Editions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris